

«LE DOMAINE DES PINSONS»

Ville de SAUTRON (44)
Ensemble immobilier de 19 maisons individuelles

NOTICE DESCRIPTIVE

BRS = Logements M13, M14, M17, M18, M19

Conformément à l'article R 261-13 du CCH, et à la notice type publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968 suivant les prescriptions du 3^{ème} alinéa de l'article 18 du décret N° 67.1166 du 22.12.1967.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et des plans d'exécution. Néanmoins, des réajustements résultant d'impératifs techniques et esthétiques sont susceptibles d'intervenir quant aux indications portées sur les plans et aux marques des équipements prévus.

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre se réservent le droit d'effectuer les rectifications nécessaires, sous réserve de n'affecter daucune façon la qualité générale de l'immeuble.

Les choix des matériaux et couleurs – autres que ceux indiqués aux articles 2.1.1 – 2.1.2 – 2.1.3 et 2.2.1.1 – seront déterminés par l'architecte et le promoteur.

L'opération sera conforme à la réglementation thermique RT 2012.

Maître d'Ouvrage : ATARAXIA PROMOTION

2 rond-point des Antons
CS 10299
44702 ORVAULT cedex

1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

1.1 - INFRASTRUCTURES

1.1.1. - Fouilles

Réalisées en trous et rigoles pour fondations, après mise à niveau de la plateforme.

1.1.2. - Fondations

Fondations en béton armé selon calcul de l'ingénieur structure, sur la base du rapport d'étude géotechnique.

1.2 - MURS ET OSSATURE

1.2.1. - Murs du sous-sol

Sans objet

1.2.2. - Murs de façades

Ossature par murs porteurs et piliers en béton armé ou en briques ou maçonneries suivant plans, revêtus sur leur face extérieure d'un enduit, d'un bardage ou d'une peinture selon localisation, teinté selon choix de l'Architecte.

Doublage thermique côté intérieur composé d'un isolant conforme à la réglementation en vigueur et d'un parement en plaque de plâtre.

1.2.3 - Murs pignons

Identiques aux murs de façade.

1.2.4. - Murs mitoyens

Séparation par un mur en béton banché ou en maçonnerie, conforme à la réglementation acoustique.

1.2.5. - Murs extérieurs divers

Acrotères ou murets en béton armé ou en maçonnerie de brique, revêtement peinture ou enduit, teinte selon choix de l'Architecte.

1.2.6. - Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Poteaux et poutres en béton armé, murs en BA ou maçonnerie de brique.

1.2.7. - Murs ou cloisons séparatifs

A l'intérieur des logements : voir article 1.4

1.3. - PLANCHERS

1.3.1. - Plancher

Planchers en dalle béton ou hourdis, avec finition apte à recevoir les revêtements de sols.

1.3.2. - Planchers sous terrasse

Sans objet

1.3.3. - Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Sans objet

1.3.4. - Planchers sur locaux collectifs non chauffés ou ouverts

Sans objet

1.4. - CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. - Entre pièces principales

Entre les différentes pièces d'un même logement : par cloison sèche type «placostyl» de 72 mm d'épaisseur avec isolant, minimum, ou mur béton armé ou mur maçonné.

1.4.2. - Entre pièces principales et pièces de services

dito 1.4.1

1.5. - ESCALIERS

Escalier en bois en Hévéa avec contre marche, avec garde-corps et main courante en bois avec garde-corps en placó à l'étage.

1.6. - CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1. - Conduits de fumée des locaux

Sans objet.

1.6.2. - Conduits de ventilation des locaux

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée, simple flux, dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques ou en pvc souples disposés dans les gaines techniques des logements.

1.6.3. - Conduits d'air frais

Entrées d'air neuf dans les coffres de volets roulants ou incorporées en façade, suivant étude.

1.6.4. - Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5. - Ventilation Haute de chaufferie

Sans objet.

1.7. - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. - Chutes d'eaux pluviales

Evacuation des EP du toit par DEP le long des façades

1.7.2. - Chutes d'eaux usées

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux enterrés.

Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaque de plâtre.

1.7.3. - Branchemet à l'égout

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

1.8. - TOITURE

1.8.1. - Charpente couverture accessoires

- Charpente réalisée en fermettes de bois résineux traitées ou de type traditionnel (pannes et chevrons) suivant études, avec traitement insecticide et fongicide.
- Couverture réalisée selon dispositions du permis de construire.
- Tuyaux de descente en PVC ou alu laqué ou zinc.
- La toiture recevra une isolation thermique en laine de verre ou de roche, soufflée ou déroulée, sur plaque de plâtre, en plafond du dernier niveau habitable – conformément à l'étude thermique.

1.8.2. - Souches de ventilation et conduits divers

- En toiture : souches en zinc, acier, éléments maçonnés suivants dispositions techniques

2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**2.1. - SOLS ET PLINTHES****2.1.1. - Sols et plinthes des pièces principales****2.1.1.1. – Chambres**

Pose d'un revêtement PVC U2SP2 avec plinthes bois peinte

2.1.1.2. – Séjours / Entrée / Circulations

Pose «droite» d'un carrelage en grès émaillé format 45*45cm. Coloris au choix dans la gamme promoteur. Plinthes de carrelage assorties.

2.1.2. - Sols et plinthes des pièces de service**2.1.2.1. – Cuisine**

Pose «droite» d'un carrelage en grès émaillé format 45*45cm. Coloris au choix dans la gamme promoteur. Plinthes de carrelage assorties.

2.1.2.2. – Salle de bains, salles d'eau, WC, cellier :

Pose «droite» d'un carrelage en grès émaillé format 45*45cm. Coloris au choix dans la gamme promoteur. Plinthes de carrelage assorties.

2.1.3. - Sols et plinthes des dégagements étages

Pose d'un revêtement PVC U2SP2 avec plinthes bois peinte

2.1.4. - Sols des balcons, loggias et séchoirs

Sans objet

2.2. - REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)**2.2.1. - Revêtements muraux des pièces de service****2.2.1.1. - Salles de bains - salles d'eau**

Revêtement mural en faïence 20*20 cm blanche toute hauteur, sur les côtés du receveur de douche et de la baignoire (2 ou 3 côtés périétriques selon plans).

Revêtement mural en faïence 20*20 blanche d'une hauteur de 60 cm au-dessus et dans l'emprise du lavabo sur colonne et / ou meuble vasque

2.2.1.2. – Cuisines

Revêtement de la crédence en faïence 20*20 blanche d'une hauteur de 60 cm au-dessus de l'évier et de l'emplacement cuisson y compris retour en angle selon plan.

2.2.2. - Revêtements muraux dans autres pièces**2.2.2.1. – Lave mains (suivant plan)**

Sans objet

2.3. - PLAFONDS (sauf peintures et tentures)**2.3.1. - Plafonds des pièces intérieures**

Sous-face des planchers béton, ragréés, avec enduits de surfaçage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux-plafonds ou caissons suspendus en plaque de plâtre.

2.3.2. - Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet

2.3.3. - Plafonds des loggias

SO

2.3.4. - Sous face des balcons

SO

2.4. - MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. - Menuiseries extérieures des pièces principales

Les fenêtres et portes fenêtres seront en PVC, teinte conforme au permis de construire, avec une étanchéité à l'air, à l'eau et au vent, conforme à la réglementation en vigueur.

Le châssis du séjour sera battant suivant plans.

Les fenêtres de la cuisine, la salle de bains et des chambres seront battantes

Le vitrage dans la salle de bain ou salle d'eau sera dépoli.

2.4.2. - Menuiseries extérieures des pièces de service

Les fenêtres battantes des celliers, selon plans, seront en PVC, avec une étanchéité à l'air, à l'eau et au vent, conforme à la réglementation en vigueur.

2.5. - FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1. - Pièces principales

La baie du séjour principale, sera équipée de volets roulants électriques en PVC, le coffre sera en applique et isolé selon plans architecte.

Les salles de bain ou salle d'eau, celliers et escalier ne seront pas équipés de volets roulants.

Les autres pièces seront équipées de volants roulants avec commande manuelle par tringle et manivelle.

2.5.2. - Pièces de service

Sans objet.

2.6. - MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. - Huisseries et bâtis

Cadre bois à recouvrement.

2.6.2. - Portes intérieures

Portes à âmes alvéolaire sur huisseries métalliques ou bois, à peindre.

2.6.3. - Impostes en menuiserie

Sans objet.

2.6.4. - Portes palières

Portes palières en tôle d'acier, ou équivalent, posées sur huisserie métallique, incorporée dans un mur béton ou maçonner. Système anti-dégondage.

Fermeture avec serrure intégrée ; 3 points de fermeture.

Béquillage métallique sur plaque.

2.6.5. - Portes de placards

Portes coulissantes ou battantes (suivant plan) de type SOGAL ou équivalent sur un placard dans l'entrée/séjour

2.6.6. - Portes des locaux de rangement

Porte similaire aux portes intérieures.

2.6.7. - Moulures et habillages

Se reporter aux ouvrages décrits aux articles 2.6.2 et 2.6.4.

2.6.8. - Trappe de visite

Sans objet

2.6.9. - Butées de portes

Butées de portes dans toutes les pièces, pour les portes ouvrant au maximum à 90°.

2.6.10. - Organigramme

Les clés des logements permettront d'ouvrir les locaux communs.

2.7. - SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. - Garde-corps et barre d'appui

Sans objet

2.7.2. - Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3. - Ouvrages divers

Séparatifs terrasses contigus, suivant plans architecte et indication du permis de construire.

2.8. - PEINTURES, PAPIER PEINTS, TENTURES

2.8.1. - Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1. - Sur menuiseries

Sans objet

2.8.1.2. - Sur fermetures et protections

Sans objet

2.8.1.3. - Sur ouvrages serrurerie

Sans objet.

2.8.1.4. - Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous face et rive des balcons

Après préparation des supports béton, deux couches de peinture pliolite.

2.8.1.5. - Sur lisses et garde-corps des balcons en bois exotique éventuels

Le cas échéant : application d'une peinture ou lasure.

2.8.2. - Peintures intérieures

2.8.2.1. - Sur menuiseries

Après préparation, application de deux couches d'une peinture satinée blanche.

2.8.2.2. - Sur murs

Application d'un enduit lisse et d'une peinture veloutée blanche.

2.8.2.3. - Sur plafonds

Application d'un enduit lisse et d'une peinture mate.

2.8.2.4. - Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Application de deux couches de peinture acrylique satinée blanche.

2.8.3. - Papiers peints sur murs

2.8.3.1. - Sur murs

Sans objet

2.8.3.2. - Sur plafonds

Sans objet

2.8.4. - Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

2.8.4.1. - Sur murs

Sans objet.

2.8.4.2. - Sur plafonds

Sans objet.

2.9. - EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. - Equipements ménagers

2.9.1.1. - Cuisine aménagée

Meuble évier de 120cm, avec évier résine 1 cuve et mitigeur, 2 portes battantes.

2.9.1.2. - Evacuation des déchets

Sans objet

2.9.1.3. - Armoire sèche-linge

Sans objet

2.9.2. - Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. - Distribution eau froide

Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou polyéthylène réticulé depuis le citerneau extérieur avec compteur individuel. Raccordement des appareils en cuivre apparent.

2.9.2.2. - Distribution eau chaude collective et comptage

Sans objet

2.9.2.3. - Production et distribution d'eau chaude individuelle

Production d'eau chaude par chaudière individuelle gaz à condensation.

2.9.2.4. - Evacuations

Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.5. - Distribution gaz

Suivant préconisations concessionnaires.

2.9.2.6. - Branchements en attente selon plan

1 attente EU et EF pour Lave-Linge (LL) ou lave-vaisselle dans l'espace cuisine.

1 attente EU sur les EU du lavabo, EF pour Lave-Linge (LL) dans le cellier.

Future douche au RDC selon plan :

attentes murales bouchonnées pour EF et EC sur mur

attentes Eaux Usées sous carrelage dans la chape

2.9.2.7. - Appareils sanitaires

- Salles de bain :

- Baignoire acrylique 160cm
- Meuble vasque 2 portes avec miroir et applique lumineuse à led (choix dans la gamme du Promoteur)

- Cellier :

- Un lavabo sur colonne sans miroir
- Attentes bouchonnées EF-EC sur mur pour la mise en place d'une éventuelle future douche PMR avec attentes Eaux Usées sous carrelage dans la chape
- Attente EU pour LL

- WC : Cuvette WC sur pied en céramique émaillé équipé d'un abattant double du même ton avec chasse d'eau à mécanisme silencieux et économiseur d'eau.

2.9.2.8. – Robinetterie

Mitigeur mécanique

2.9.3. - Equipements électriques conformes à la NF C15-100

2.9.3.1. - Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.

L'appareillage sera de type Odace (Schneider), Dooxie (Legrand) ou équivalent et sera **encastré**. Les plafonniers ou appliques seront livrés avec un socle DCL.

Tableau électrique encastré dans cloison, avec portes métallique, suivant réglementation.

2.9.3.2. - Puissance à desservir :

- suivant étude thermique.

2.9.3.3. - Equipement de chaque pièce

- Séjour

1 point lumineux.

Prises de courant 10/16A selon norme NFC 15100, soit **5** au minimum.

1 prise RJ 45

1 prise Rj 45 (téléphone)

- Chambre principale

1 point lumineux simple allumage.

3 prises de courant 10/16 A.

1 prises Rj 45.

Chambres 2

1 point lumineux simple allumage.
3 prises de courant 10/16 A.
1 prise Rj 45.

Chambres 3 et +

1 point lumineux simple allumage.
3 prises de courant 10/16 A.

- Cuisine

1 point lumineux.
2 à 4 prises de courant 10/16 A positionner à 1,20 m de hauteur.
1 prise 10/16 A pour réfrigérateur,
1 prise haute pour une hotte.
1 sortie de câble 32 A (Cuisinière, plaque).
1 prise Rj 45 pour les cuisines fermées.

- Salle d'eau

1 point lumineux simple allumage en plafond et une applique au-dessus du lavabo
1 prise de courant 10/16 A positionnée en hauteur, dite «prise rasoir».

- W.C.

1 point lumineux simple allumage.

- Dégagement

1 point lumineux en va-et-vient.
1 prise de courant 10/16 A.

- Jardin

1 point lumineux simple allumage en applique sur façade.

- Cellier

1 prise spécialisée pour Lave-linge

- Divers

Détecteur de fumée dans la pièce principale

2.9.3.4. - Sonnerie des portes d'entrée

Commandée par bouton poussoir porte étiquette disposé à l'entrée des logements.

2.9.3.5. – Panneaux photovoltaïques

Fourniture et la pose de 1 module photovoltaïque en autoconsommation, en sur imposition par rapport à la toiture.

2.9.4. - Chauffage - Ventilation

2.9.4.1. - Type d'installation

Chaudière individuelle gaz à condensation.
Puissance selon étude technique.
Thermostat d'ambiance.

2.9.4.2. - Températures garanties dans les pièces :

Suivant étude thermique.

2.9.4.3. - Appareils d'émission de chaleur

Radiateurs acier horizontaux rainurés dans toutes les pièces.
Robinet thermostatique, sauf radiateur dans la pièce avec thermostat d'ambiance.

2.9.4.4. - Conduits de fumée

Sans objet

2.9.4.5. - Conduits et prises de ventilation

Extraction d'air dans cuisine, WC, salle d'eau. Ces bouches sont raccordées au groupe, VMC de chaque maison (suivant étude thermique).

2.9.4.6. - Conduits et prises d'air frais

Arrivée d'air frais par bouches auto réglables ou hygroréglables situées en traverses des châssis, dans le coffre de volet roulant, ou dans la façade des pièces principales (séjour et chambres), suivant règlement acoustique.

La nature des bouches (auto réglables ou hygroréglables) et leur débit seront déterminés par l'étude thermique.

2.9.5. - Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1. - Placards

Aménagement du placard de l'entrée:

- placards inférieurs à 1.2 m de large : penderie
- placards supérieurs à 1.2 m de large : 1/3 rayonnage et 2/3 penderie (tringle de penderie ovoïde)

2.9.5.2. - Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6. - Equipement des télécommunications

2.9.6.1. - TV

Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3.

2.9.6.2. - Téléphone

Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3.

2.9.7. - Autres équipements

Sans objet.

3 - ANNEXES PRIVATIVES

3.1. - CAVES

Sans objet

3.2. - BOX ET PARKINGS COUVERTS

Sans objet

3.3. - PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1. - Sols

Revêtement en enrobés, béton, ou en evergreen, pavés béton suivant plans du permis de construire.

3.3.2. - Délimitation au sol

- Délimitation des emplacements par marques peintes au sol,
- Numérotation des places par peinture au pochoir.

3.3.3. - Système de repérage

Numérotation au sol

3.3.4. - Système commandant l'accès

Sans objet

3.4. - ESPACES EXTERIEURS

3.4.1. - Clôtures

Les clôtures, autres que les existantes, seront en grillage souple à maille carré. Des portillons de même nature que le grillage ou percées seront positionnés dans les clôtures afin de pouvoir accéder aux jardins privatifs pour leur entretien.

3.4.2. – Pare-vue

Les pare-vues seront en bois type ganivelles ou équivalent

3.4.3. – Celliers extérieurs (suivant plans)

Les celliers seront en bois posés sur des plots béton selon les plans du permis de construire.
Le sol sera constitué d'un hérisson en gravier ou dalles gravillonnées ou béton

3.4.4. – Terrasses

Sans objet

4 - PARTIES COMMUNES

4.1. – BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Les boîtes aux lettres normalisées seront installées à l'entrée de la résidence

4.2. - LOCAUX VELOS

4.2.1. - Sols

Dalle en béton.

4.2.2. - Murs et plafonds

Structure en poteaux bois avec habillage en filtration bois et couverture en bac acier selon plans du permis de construire.

4.2.3. - Menuiseries

Porte en bois avec filtration bois.

Fermeture par serrure 1 point commandée par clé sur organigramme.

4.2.4. - Ventilation

Ventilation statique par prises d'air haute et basse intégrées dans le mur extérieur du local et la porte.

4.2.5. - Equipement électrique

- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage commandés par détecteurs de présence.
- Appareillage de type PLEXO de chez LEGRAND ou équivalent.

4.3. – LOCAL DE STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES

4.3.1. - Sols

Dalle en béton.

4.3.2. - Murs et plafonds

Structure en poteaux bois avec habillage en filtration bois et couverture en bac acier selon plans du permis de construire.

4.3.3. - Menuiseries

Porte en bois avec filtration bois.

Fermeture par serrure 1 point commandée par clé sur organigramme.

4.3.4. - Ventilation

Ventilation statique par prises d'air haute et basse intégrées dans le mur extérieur du local et les portes.

4.3.5. - Equipement électrique

- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage commandé par détecteurs de présence.
- Appareillage de type PLEXO de chez LEGRAND ou équivalent.

4.3.6. - Equipement de plomberie

- Robinet de puisage pour le nettoyage des containers et du local.
- Siphon de sol.

5 - EQUIPEMENTS GENERAUX

5.1. - TELECOMMUNICATIONS

5.1.1. - Téléphone

Fourreaux et distribution vers les maisons. Liaison avec chaque logement jusqu'aux conjoncteurs. Raccordement par ORANGE sur le réseau public.

5.1.2. - Antenne TV et radio

Antenne par ensemble de maisons contigües.

5.1.3. - Pré-câblage fibre optique

Liaison depuis un regard extérieur.

5.2. - RECEPTION ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères se fera par bacs regroupés dans un local commun.

Une plateforme de présentation des bacs pour le ramassage sera positionnée à l'entrée de la résidence.

5.3. - ALIMENTATION EN EAU

5.3.1. - Comptages généraux

1 comptage individuel par logement

5.3.2. - Surpresseur, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Si nécessité, en fonction des indications de la Compagnie distributrice.

5.3.4. - Branchements particuliers

Pose des comptages par le concessionnaire ou par une société mandatée par le syndic.

5.4. - ALIMENTATION GAZ

Coffret général en limite de domaine public.

Compteurs individuels

5.5. - ALIMENTATION ELECTRIQUE

5.5.1. - Comptage des services généraux

Circonscrit dans un coffret particulier comprenant tous les comptages, nombre suivant étude technique.

5.5.2. - Colonnes montantes

Sans objet

5.5.3. - Branchements et comptages particuliers

Compteurs individuels et disjoncteurs suivant normes EDF, situés dans les entrées dans un tableau abonné.

6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE

6.1. - VOIRIE

6.1.1. - Voirie d'accès

Les voies d'accès et de circulation pourront être en enrobés, en béton ou en surface infiltrante.

6.1.2. - Trottoirs

Suivant préconisations des services publics

6.1.3. - Parkings visiteurs

Suivant plan, pour véhicules automobiles et 2 roues : dito voirie d'accès

6.2. - CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1. - Chemins d'accès aux entrées

Dans la continuité des trottoirs décrits à l'article 6.1.2, les cheminements sont prolongés jusqu'aux entrées de maisons par des circulations pour piétons sur terre-plein : revêtement en enrobés, ou en béton balayé, ou dalles de béton désactivé, ou en grave-ciment suivant projet architectural.

6.3. - ESPACES VERTS

6.3.1. - Plantations d'arbres - arbustes - fleurs

Aménagement des espaces verts par plantation d'arbres, d'arbustes et fleurs, conformément au projet architectural.

6.3.2. - Engazonnement

Les espaces verts non couverts de végétation arbustive seront engazonnés après apport de terre végétale.

6.3.3. - Arrosage

Sans objet

6.4. - AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet

6.5. - ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1. - Signalisation de l'entrée de l'immeuble

La signalisation se fera par foyers lumineux en applique ou par bornes, conformément à la norme PMR.

6.5.2. - Eclairage des voiries - espaces verts, jeux et autres

Alimentation en électricité et éclairage : alimentation électrique par un réseau souterrain. Eclairage par candélabres sur mâts ou bornes au sol, pour les voiries et parkings, conforme à la norme PMR.

6.6. - CLOTURES

6.6.1. - Sur rue et avec les propriétés voisines

- Eventuels murets techniques suivant plan architecte, comprenant éventuellement l'encastrement des coffrets ENEDIS, GRDF
- Séparations existantes (grillage, murs...) conservées si possible.

6.6.2. - entre maisons

- Pare-vue et/ou cellier extérieur en bois entre jardins privatifs suivant plans architecte.

6.7. - RESEAUX DIVERS

6.7.1. - Eau

Alimentation en eau potable : mise en œuvre de ce réseau suivant les indications des services de Nantes Métropole. Branchement réalisé par la compagnie distributrice des eaux, comptages individuels.

6.7.2. - Gaz

Le branchement est réalisé par GRDF à partir du réseau de distribution publique.

6.7.3. - Electricité

Le branchement est réalisé par ENEDIS à partir du réseau de distribution publique.

6.7.4. - Poste d'incendie, extincteurs

Sans objet.

6.7.5. - Egouts

Assainissement des eaux usées et eaux vannes : suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Raccordement au réseau public

6.7.6. - Epuration des eaux

Sans objet : réalisé sur réseau public, en aval d'un séparateur à hydrocarbures sur réseau eaux pluviales.

6.7.7. - Télécommunication

Réseau des télécommunications : fourniture et pose sous voirie d'un réseau principal (y compris chambres de tirage ORANGE) suivant règles en vigueur et consultation des services intéressés.

6.7.8. - Drainage du terrain

Sans objet.

6.7.9. - Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Assainissement des eaux pluviales : suivant les règles de constructions et de Nantes Métropole.

Nota :

Le Maître d'Ouvrage se réserve tout droit de modifier certaines prestations suite à d'éventuelles disparitions de fabrication ou de fournisseurs, ou par nécessités techniques, ceci relevant donc de forces majeures. Les matériaux sont cités dans le présent descriptif pour en définir le genre ou la qualité. Ils pourront être modifiés et remplacés par des matériaux de genre ou qualité analogue.

Le Réservant,

Le Réservataire,